

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 37 (1892)
Heft: 8

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sa part dans la gloire du 10 août, « attendu, dit-il, qu'un certain nombre de Genevois servaient dans le régiment des gardes suisses et prirent part à la défense des Tuileries. Cinq y furent tués, sans que l'histoire ait recueilli leurs noms. Ceux qui échappèrent furent MM. de Constant et de la Corbière, lieutenants ; M. Guy, caporal ; Ph. Albert, J.-A. Choisy, J. Bégoule, Besançon, Dorsival, fusiliers.

» Ces braves reçurent, en 1817, la décoration votée par la Diète, en faveur des survivants du 10 août, qui avaient donné, disait le rescrit fédéral, « l'exemple du respect dû à la sainteté du serment prêté ». Cette décoration consistait en une médaille de fer portant d'un côté la croix helvétique, avec cette inscription : *Treue und Ehre* ; de l'autre, cette simple date : *10 August 1792.* »

E. P.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Les régents ayant passé une école de recrues reçoivent gratuitement la carte de la Suisse en quatre feuilles au 1 : 250,000^e. Afin de faciliter la connaissance du pays, les autorités fédérales ont décidé d'étendre cette mesure et de délivrer au prix de revient la dite carte à tous les régents et régentes qui en feront la demande.

On vient d'arrêter à Thoune un nommé Hoffmann, qui se donnait pour un baron de Courtier, colonel suisse ou autrichien selon les cas, et avait réussi à fréquenter le meilleur monde de notre armée, recommandé par M. le colonel Bleuler, président de l'école polytechnique, à Zurich, et M. le colonel Frey, chef du Département militaire. On croit avoir mis la main non seulement sur un habile imposteur, mais aussi sur un espion militaire du genre du fameux capitaine Ehrenspurger, dit la *Fenille d'avis de Lausanne* du 13 août.

M. d'Heilly, colonel d'infanterie hors cadres, attaché militaire à l'ambassade de France en Suisse, passe au 92^e régiment d'infanterie.

Nos compliments à l'honorables colonel, avec tous nos regrets de son départ de la Suisse !

Dorénavant tous les hommes qui exercent dans la vie civile la profession de maréchal-ferrant seraient recrutés comme soldats du train. Ils ne seront répartis dans les divers corps de troupes qu'après avoir passé une école spéciale de maréchal.

Pour le recrutement des vélocipédistes, le minimum de la taille a 153 centimètres et l'acuité visuelle à $\frac{1}{2}$. On exigera, en outre, des hommes qui voudront entrer dans ce corps des aptitudes spéciales de vélocipédiste et de marcheur.

Au 31 décembre 1891, il existait dans les magasins de la Confédération 4,189,840 kilos d'avoine équivalant à 800,000 rations. L'armée suisse comptant 90,000 chevaux, l'approvisionnement actuel suffirait à les nourrir pendant quarante jours. Quant aux conserves, qui sont commandées de préférence aux maisons suisses, il y avait en magasin à la même date 962,261 rations.

Le Conseil fédéral a nommé instructeurs d'infanterie de première classe : M. Conrad Held, de Weiningen, capitaine de carabiniers, au dit lieu. M. Albert Schmid, de Kreuzlingen (Thurgovie), capitaine d'état-major-général, à Aussersihl (Zurich).

Le Conseil fédéral a procédé aux promotions et mutations suivantes dans l'infanterie :

I. Promotions. — Major (carabiniers) M. Pierre Tschudy, capitaine, à Schwanden (Glaris). Lieutenants-colonels : M. Adolphe Herzog, major, à Aesch : Maurice Pellissier, major à St-Maurice (Valais).

II. Mutations. — M. Otto Hauser, lieutenant-colonel à St-Gall, passe du régiment 26 L. au régiment 26 E. Adolphe Herzog, lieutenant-colonel à Aesch passe du bataillon 44 L. au régiment 15 L. M. Pierre Tschudy, major, à Schwanden est nommé commandant du bataillon de carabiniers 8 L. M. Maurice Pellissier, lieutenant-colonel à St-Maurice passe du bataillon 11 E. au régiment 4 L.

Vaud. — Lundi 8 août sont entrés en caserne, à la Pontaise, les cadres du 2^e régiment, bataillons 4, 5 et 6.

Le bataillon 4 prendra vendredi son service à Moudon, le 5 à Yverdon et le 6 à Lausanne. Licenciement le 27 août.

On a pu enfin distribuer à cette troupe le nouveau règlement d'infanterie ; quant à l'*instruction* sur la connaissance du nouveau fusil elle brille toujours par son absence.

— M. le 1^{er} lieutenant Camille Decoppet, procureur général, adjudant du 5^e bataillon d'élite, a été promu au grade de capitaine d'infanterie.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 22 juillet, le Conseil d'Etat a nommé :

Au grade de capitaine d'infanterie, les 1^{ers} lieutenants :

a) Wolfrath, Henri, domicilié à Neuchâtel ;

b) Courvoisier, Henri-Edouard, domicilié à Couvet.

Italie. — Le *Moniteur de l'armée*, de Paris, donne la répartition ci-après du haut commandement de l'armée italienne, ainsi que l'âge des généraux titulaires des différents emplois.

Ministre de la guerre. Pelloux, lieutenant-général, 55 ans.

Commandant du corps d'état-major de l'armée. Cosenz, lieutenant-général, 72 ans.

Commandant en 2^e du corps d'état-major Marselli, lieutenant-général, 60 ans.

Adjoint au chef d'état-major de l'armée Gonnet, lieutenant-général, 58 ans.

1^{er} corps d'armée. (Turin). d'Oncieu de la Batie, lieutenant-général, 63 ans.

2^e corps d'armée (Alexandrie). Ricci, lieutenant-général, 60 ans.

3^e corps d'armée. (Milan). Primerano, lieutenant-général, 62 ans.

4^e corps d'armée. (Plaisance). de Gerbaix de Sonnaz, lieutenant-général, 64 ans.

5^e corps d'armée. (Vérone). Sironi, lieutenant-général, 66 ans.

6^e corps d'armée. (Bologne). Dezza, lieutenant-général, 62 ans.

7^e corps d'armée. (Ancône). Morra di Lavriano, lieutenant-général, 62 ans.

8^e corps d'armée (Florence). Driquet, lieutenant-général, 68 ans.

9^e corps d'armée. (Rome). Asinari di San Marzano, lieutenant-général, 62 ans.

10^e corps d'armée. (Naples). Avogadro di Quaregna, lieutenant-général, 66 ans.

11^e corps d'armée. (Bari). Boni, lieutenant-général, 68 ans.

12^e corps d'armée. (Palerme). Corsi, lieutenant-général, 66 ans.

A cette liste, il convient d'ajouter le général Ricotti-Magnani (70 ans), à la disposition du ministre de la guerre, et qui semble appelé à commander une armée en temps de guerre, et le général Pallavicini di Priola (69 ans), premier aide de camp général du roi d'Italie.

La moyenne de l'âge des lieutenants-généraux commandant les corps d'armée est donc légèrement supérieur à 64 ans.

Autriche-Hongrie. — La démolition d'un grand nombre de places fortes, ouvrages, châteaux forts et autres anciennes fortifications qui sont aujourd'hui inutiles vient d'être décidée. Les lignes de Florishdorf, de célèbre mémoire, près de Vienne, vont disparaître en partie cette année ; elles ne mesurent pas moins de 24 kilomètres de développement.

En Bohême, on ne conservera, des places de Theresienstadt et de Josephstadt, que les bâtiments, casemates ou galeries pouvant servir de magasins.

Les abords inondables de la place de Koenigsgratz, où tant de soldats autrichiens se noyèrent le soir de Sadowa, vont être en partie débarrassés de leur système d'écluses, de nombreux ouvrages disparaîtront également.

On ne conservera des vieilles fortifications de Prague, notamment sur le Lorenzberg et au Belvédère, que quelques vestiges ayant une certaine importance historique.

En Moravie, Olmütz gardera sa ceinture de forts, mais l'enceinte sera démolie.

Dans la Haute-Autriche, les fameuses tours de Lintz vont s'écrouler dans le Danube.

En Hongrie, les escarpes du mur d'enceinte de la ville de Bude (en face de Pesth sur le Danube) que l'on ne peut entièrement détruire, parce qu'elles servent de terrasses, seront largement ouvertes par des voies d'accès.

Enfin l'importante place de Temesvar, le boulevard méridional des Magyares contre l'Autriche pendant la guerre de 1849, va disparaître avec ses neuf fronts, ses dehors et son enveloppe. — Dommage qu'on ne puisse pas en transférer quelques-unes en Suisse !